

1. Remplir le formulaire **Consultation médicale #DT9040** (disponible au GDF). Il est important de spécifier sur ce formulaire de demande :
 - a. L'examen(s) demandé(s) : « Installation d'un Picc-line ou d'une voie centrale ».
 - b. Les indications cliniques et la question à laquelle l'examen doit répondre « Pour AMM prévue le [inscrire la date de l'administration de l'AMM]. »
 - c. Préciser si le patient est anticoagulé.
 - d. Joindre le profil pharmacologique de l'usager à jour.
 - e. La personne contact à appeler pour confirmer la date et l'heure du rendez-vous ainsi que ses coordonnées (la personne contact doit être l'infirmière ou la travailleuse sociale du soutien à domicile).



2. Transmettre la demande d'intervention chirurgicale **par télécopieur** au **Guichet d'accès du bloc opératoire**. La demande doit être soumise par le médecin.
 - a. **Hôpital de la Malbaie** : 418-665-1752
 - b. **Hôpital de Baie-Saint-Paul** : 418-240-3882



3. L'installation du CVC se réalise en temps normal du lundi au vendredi, **entre 8 h et 16 h**.
 - a. Idéalement, la demande doit être soumise 72 heures ouvrables avant la date prévue de l'AMM.
 - b. En cas de circonstance imprévisible, la demande peut être soumise dans les **24 heures ouvrables** avant l'administration de l'AMM.
 - c. En cas de situation urgente imprévisible la fin de semaine, l'équipe de garde peut être sollicitée via le coordonnateur d'activité équipe D au numéro suivant : 418-435-5150 poste 58359.



4. Au besoin, l'équipe du **soutien à domicile** est responsable de l'organisation du transport de l'usager pour l'aller et pour le retour, de façon à ce que l'usager puisse quitter l'hôpital immédiatement après l'installation du CVC.
Minimiser autant que possible les accompagnateurs à une ou deux personnes.
5. L'équipe du soutien à domicile est également responsable de la prise en charge et du suivi post-installation du CVC.